

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 29 AVRIL 2019 à 20H30**

*Etaient présents* : MM. Annick DUTERTRE - Daniel BELLAYE - Jean-Philippe LAURENT - Thierry GRÉMILLON - Céline SAUCET – Cécile MÉRY - Gérard LANTENOIS - Didier JOURNET - Romain BURON.

Absent : Henri HÉRON

Secrétaire : Gérard LANTENOIS

**APPROBATION DU COMPTE RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AVRIL 2019**

Sans aucune observation, le compte rendu de la réunion du 8 avril est adopté à l'unanimité.

**DECISION MODIFICATIVE BUDGET 2019 :**

Les dépenses relatives aux investissements non terminés dans l'année 2018, sur le chapitre 231 (immobilisations en cours) et les dépenses sur le chapitre 2132 (immeubles de rapport), inscrites lors de la préparation du budget 2019, étant insuffisantes il convient d'en modifier les montants.

Madame le Maire propose d'adopter les modifications budgétaires suivantes :

Fonctionnement Dépenses :

Article 615221 / - 12 000€

Article 615228 / - 21 500€

Article 615232 / - 5 000€

023 Virement à la section d'investissement + 70 149€

Fonctionnement Recettes :

Article 731 / + 18 000€

Article 74832 / + 6 500€

Article 74834 / + 3 426€

Article 74835 / + 3 723€

Investissement Dépenses :

Article 231 / + 56 500€

Article 2132 / + 13 649€

Investissement Recettes :

021 Virement de la section de fonctionnement + 70 149€

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

**VALIDE** les décisions modificatives proposées ci-dessus.

**GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LES TRAVAUX DE VOIRIE : délibération et désignation d'un titulaire et d'un suppléant :**

Vu les articles L 2113-6 à L 2113-8 du Code de la Commande Publique, relatifs aux marchés publics,  
Vu le contenu du projet de convention de groupement de commandes.

Madame le Maire informe qu'afin de faciliter la mutualisation des procédures de marchés et de contribuer à la réalisation d'économies sur les travaux. Il est proposé de constituer un groupement de commandes pour la réalisation des travaux de voirie 2019.

Dans ce cadre, il convient de désigner un représentant pour siéger à la commission d'appel d'offres de groupement. Celui-ci est élu parmi les membres de la commission d'appel d'offres de la commune ayant voix délibérative. En plus du membre titulaire est désigné un membre suppléant.

Après avoir entendu l'exposé du Maire,  
Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

**DECIDE** d'adhérer au groupement de commandes pour les travaux de voirie communaux,

**APPROUVE** les termes de la convention constitutive du groupement de commandes.

**ACCEPTTE** que la commune de **SAINT-GEORGES-DU-ROSAY** soit désignée coordonnateur du groupement, ayant la qualité de pouvoir adjudicateur,

**ACCEPTTE** que le coordonnateur notifie le marché via son profil d'acheteur, après signature par chaque membre du groupement,

**ELIT Mme Annick DUTERTRE**, en tant que membre titulaire et **M Thierry GREMILLON** en tant que membre suppléant pour siéger à la commission d'appel d'offres du groupement de commandes,

**AUTORISE** le Maire à signer la convention de groupement de commandes à intervenir avec les communes candidates, et toutes les pièces nécessaires, ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

#### **PRESENTATION DE Mme COLAS, PRISE EN CHARGE PAR LA COMMUNE DES TRAVAUX DU BAR DU ROSAY :**

Mme COLAS signera avec Mme et M GREMILLON la vente du fonds de commerce du bar du Rosay fin juin.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

**VALIDE** de prendre en charge les travaux de maçonnerie, de mise aux normes électriques suite au contrôle de l'APAVE, des deux frigos et du groupe ainsi que le bar.

**AUTORISE** Mme le Maire à signer les devis.

D'autres travaux (peintures, barrières, bacs frigorifiques....) seront pris en charge par Mme COLAS.

Afin de réaliser ces travaux le commerce sera fermé pendant minimum 2 semaines, des contacts vont être pris afin que le dépôt de pain et le retrait des journaux soient assurés

#### **AUTORISATION DE SIGNER TOUS DOCUMENTS CONCERNANT LA REPRISE DU BAR DU ROSAY (bail, devis, licence IV)**

Mme le Maire propose au conseil municipal, suite à la cessation du fonds de commerce situé 1, place de la bascule « Bar du Rosay », de délibérer sur les modalités de cette reprise :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de :

- **LOUER** le local commercial situé 1, place de la bascule à Mme Dominique COLAS,
- **ETABLIR** un bail en reprenant les termes du bail fait par maître DE PAEPE au profit de Mme et M GREMILLON en apportant des modifications sur la désignation du fonds de commerce,
- **FAIRE** un état des lieux,
- **FOURNIR** le Cerfa pour l'exploitation de la licence IV,

**AUTORISE** Mme le Maire à signer tous ces actes et documents relatifs à la reprise de ce commerce.

Le preneur devra rembourser, à la commune, le montant de la taxe des ordures ménagères applicable à ce local commercial.

### **PRET LOCAL POUR PRESENTATION PROJET MUTUELLE :**

Le projet de complémentaire santé commune étant été abandonné par la Communauté de Communes MAINE SAOSNOIS, la commune a été contactée pour étudier ce projet, principe qui se développe de plus en plus dans les collectivités. Le but est d'offrir aux habitants une complémentaire santé basée sur un choix entre plusieurs niveaux de couverture, chacun pouvant profiter, sous la forme des contrats individuels, des avantages d'une offre collective. Il n'y a pas de participation financière de la commune.

La commune mettra à disposition un local pour qu'une réunion d'informations soit alors organisée par la compagnie d'assurance qui proposera son offre aux rosayens désireux de souscrire une complémentaire santé ou d'en changer.

Les membres présents du conseil municipal autorisent Mme le maire à faire les démarches nécessaires.

### **QUESTIONS DIVERSES :**

- Mme le Maire informe le conseil municipal que les heures effectuées par Ange-Line GARNIER sont plus importantes qu'initialement prévues mais nécessaires pour l'élaboration du budget, le paiement des factures des investissements 2018 et les demandes de subventions.
- Mme le Maire informe le conseil municipal que Rachel CORMIER l'a avisée qu'elle allait donner sa démission.
- Mme le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de demander à Ange-Line de prolonger la convention signée pour pallier à la vacance du poste de secrétaire.
- Courrier reçu par un propriétaire concernant le refus de l'installation d'un compteur LINKY dans son habitation, une réponse lui sera envoyée pour l'informer que la commune n'étant pas propriétaire des compteurs, elle ne peut donc pas s'y opposer et que c'est à lui de faire les démarches auprès d'ENEDIS.
- Courrier reçu concernant l'entretien d'un chemin rural, un courrier sera fait pour programmer un rendez-vous comme demandé par cet habitant.
- Jean-Philippe LAURENT informe que la 405 est au garage pour une réparation avant contrôle technique.
- Mme le Maire remercie les personnes qui ont participé ou qui se sont portées volontaires pour le nettoyage et la peinture dans la cuisine de la cantine scolaire.
- Distribution de l'invitation à la messe du 12 mai en l'église de ST-GEORGESDU-ROSAY, présidée par Monseigneur LE SAUX et concélébrée avec le père DELENTE.
- Céline SAUCET nous informe que les plants de fleurs sont à récupérer le 20 mai et que les plantations se feront le 22 mai après-midi.
- Les élections des représentants au parlement européen se dérouleront le 26 mai prochain, le bureau de vote est ouvert de 8 h à 18 h. Le tableau des permanences sera affiché en mairie.

La séance est levée à 22 h 40